CSTB
le futur en construction

QB

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : QB 09 – Assainissement

Président : ANCEAUX Dominique - ASTEE
Vice-Président : MOREAU Gildas - CSTB
Secrétaire : TROUILHE Marie-Cécile - CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
Collège : Fabricants Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	MANRY Luc	WAVIN	25/01/2018	25/01/2021	25/01/2022	25/01/2023						
	ORLIANGE Gaël	BONNA SABLA	08/02/2019	08/02/2022	08/02/2023							
	PAQUIER François	**DYKA**	**30/03/2023**				**LESSEUR Stéphane**	**DYKA**	**30/03/2023**			
Collège : Utilisateurs / Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	BORONI Philippe	CANALISA-TEURS DE FRANCE	25/01/2018	25/01/2021	25/01/2022	25/01/2023						

CSTB
le futur en construction

QB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	ANCEAUX Dominique	ASTEE	20/02/2020	20/02/2023								
	MOREAU Gildas	CSTB	25/01/2018	25/01/2021	25/01/2022	25/01/2023	TROUILHE Marie-Cécile	CSTB	25/01/2018	25/01/2021	25/01/2022	25/01/2023

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification
(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.
Note : Les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras…)

Composition nominative n° 17 approuvée le : 30 mars 2023 **Par le responsable d'application : Gildas MOREAU**